



# L'En'robé

## Bulletin d'information des salarié.e.s des cabinets d'avocats n°243

Le patronat nous a fait parvenir son rapport de branche. Il se veut une « *photographie de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la profession d'avocat* ». La part des cabinets employeurs, c'est-à-dire ayant des salarié.e.s est de 60%.

Cette profession compte 41 895 salarié.e.s en 2019. On compte en moyenne 3,7 salarié.e.s en 2019 par cabinet. Plus de deux tiers des effectifs salariés travaillent dans les TPE. On compte 42% de l'effectif salarié qui travaille au sein d'un cabinet comportant moins de 4 salarié.e.s et 65% au sein de cabinet de moins de 20 salarié.e.s.

- 62% des salarié.e.s sont des employé.e.s.
- 27,7% sont des cadres.
- 9% sont des professions intermédiaires.

Cabinet	Nombre de salarié.e.s
41%	1 à 4 salarié.e.s
15,6%	5 à 9 salarié.e.s
8,4%	10 à 19 salarié.e.s
8,9%	20 à 49 salarié.e.s
25%	50 salarié.e.s et plus

77,6% des salarié.e.s sont en CDI et 68,8% travaillent à plein temps. 82,3% des salarié.e.s sont des femmes. Les cabinets employeurs sont essentiellement regroupés dans trois régions :

- 31,7% en Ile de France avec 43,1% des salarié.e.s.
- 12,1% en Auvergne-Rhône-Alpes avec 11,1% des salarié.e.s.
- 10,8% en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 7,1% des salarié.e.s.

Le rapport note que « *le revenu médian des salarié.e.s qui était de 22 182 € en 2018, est de 27 317 € en 2020* ». On remarque une réelle disparité entre le revenu médian des employés qui est de 23 521 € par rapport à celui des cadres, soit 46 154 €.

Selon une autre source, pour 2020, Kérialis :

	Non cadre	Cadre
<b>Salaire brut moyen</b>	24 904 €	48 876 €
<b>Salaire brut moyen (IDF)</b>	28 668 €	56 980 €
<b>Salaire brut moyen (province)</b>	22 728 €	37 615 €

Le rapport souligne que « *certaines secrétaires et assistants juridiques éprouvent un fort sentiment d'insatisfaction. [...]. La charge de travail qui est la leur est trop souvent bien supérieure à la rémunération qu'ils perçoivent* ». D'où stress et pression...

Enfin, le rapport note que le métier de secrétaire est moins indispensable aujourd'hui. Il manque une réelle étude sur la question.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Avocats »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**